COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COVID-19

« La région doit se ressaisir, on doit faire mieux! »
- Sylvie Vignet, mairesse

Rivière-du-Loup, le 16 septembre 2020 – En réaction aux récentes éclosions de COVID-19 dans le Bas-Saint-Laurent et du passage de la région en préalerte jaune, la Ville de Rivière-du-Loup appelle la population à faire tous les efforts nécessaires pour se protéger, protéger leurs proches et protéger l'économie.

« En quelques jours à peine, nous sommes passés du meilleur bilan régional à l'un des pires, ce qui est tout à fait inacceptable, déplore la mairesse, M^{me} Sylvie Vignet. Le combat contre le coronavirus est collectif. Pour gagner, il faut que tout le monde soit vigilant et c'est plutôt un relâchement qu'on observe actuellement sur le terrain. On peut - et on doit! - se ressaisir. Nous sommes aux portes de la zone orange dans le système québécois d'alertes régionales. Ce prochain palier s'accompagnerait de mesures intermédiaires et de restrictions tant pour nos familles que nos commerces. Soyons solidaires et travaillons tous ensemble à freiner cette progression. »

Rappelons que les consignes sanitaires de base doivent être respectées en toutes circonstances. Un appel est d'ailleurs lancé à l'ensemble des organismes et organisations afin de propager le message et assurer le respect des consignes dans le cadre de leurs activités. D'ailleurs, certains organismes partenaires de la Ville ont déjà pris la décision de suspendre temporairement leurs activités.

Pour le moment, le passage au jaune de la région n'entraîne pas de modification significative aux services offerts par la Ville, mais selon l'évolution de la situation, cela pourrait changer rapidement. Tous les acteurs de la société civile sont invités à réévaluer leurs activités et déplacements et à s'en tenir à l'essentiel en tenant compte des vulnérabilités de leurs clientèles respectives. Les rencontres virtuelles sont à privilégier, lorsque possible. À ce titre, la Ville entend d'ailleurs donner l'exemple.

Séances du conseil municipal et ouverture des bureaux

En effet, afin de lancer un signal clair et réduire les déplacements non essentiels, les séances du conseil municipal reviendront en mode visioconférence, à partir du 21 septembre. Les citoyens pourront visionner les séances en direct sur le web, à VilleRDL.ca, ou sur la chaîne MAtv (canal 609 de Vidéotron).

…2

Tout citoyen désirant adresser des questions portant sur l'ordre du jour de la séance ou sur tout autre sujet est invité à le faire en écrivant au directeur général, à l'adresse DG@VilleRDL.ca, ou par téléphone, en semaine, sur les heures d'ouverture prévues, au 418 867-6700.

Finalement, l'accès aux édifices municipaux est pour l'instant maintenu, le système de prise de rendez-vous ayant démontré son efficacité dans la gestion de la distanciation. Les citoyens sont tout de même invités à privilégier le téléphone, lorsque possible.

- 30 -

Source : Pascal Tremblay, directeur
Service des communications
418 867-6706